



Séance d'information complémentaire

Coopérative solaire en Anniviers



Aujourd'hui:

Savoir quand et comment vous pourrez vous impliquer dans la coopérative



Déroulement

- Petit rappel sur la coopérative
- 3 organes de la coopérative
- Etapes pour la création de la coopérative
- Votre rôle: questions et tour de salle
- Et la suite?
- Questions



La coopérative: petit rappel







Création de la coopérative











Production d'électricité





Mode de décision égalitaire

Pouvoir de décision	Partage des bénéfices
1x	3x
1x	1x



Le projet en Anniviers

26 janvier 2023

Présentation des rôles et échanges entre futurs coopérateurs

Mars 2023 Fondation de la coopérative

Organisation de l'assemblée constitutive, inscription au registre du commerce

Début février 2023 (à définir)

Début des travaux pour la création de la coopérative

Début Été 2023 Installation photovoltaïque

Récolte des fonds et réalisation de l'installation



Organes de la coopérative



Assemblée générale

- Composée de tous les membres
- Adopte et modifie les statuts
- Prend toutes les décisions réservées par lois et statuts
- Approuve les comptes et les rapports annuels du CA
- Donne décharge au CA

Conseil d'administration

- 3 personnes au moins (présidence, secrétariat, trésorerie) élues par l'AG
- Gère les affaires courantes de la coopérative
- Définit le budget
- Exécute les décisions de l'AG
- Etablit le rapport de gestion

Organe de révision

- Elu par l'AG pour une durée déterminée
- Vérifie la conformité des comptes selon la loi et les statuts
- Vérifie la conformité de l'utilisation du bénéfice



Tâches pour le lancement de la coopérative



Avant la création de la coopérative

Rédaction des statuts

Etablissement du contrat de rachat de l'électricité avec la commune

Rédaction du contrat d'exploitation du toit avec la commune

Recherche d'une assurance pour l'installation PV, d'une RC pour la coopérative



Création de la coopérative

Assemblée constitutive

Les fondateurs convoquent l'assemblée

L'assemblée discute et approuve les statuts

Election du conseil d'administration

Election de l'organe de révision



Après la création

Inscription au registre du commerce valaisan

Devis et commande de l'installation photovoltaïque

Vente du solde des parts sociales

Signature des différents contrats et assurances



Votre rôle



Si vous êtes intéressé.e à participer à la **fondation** de la coopérative

Le groupe de travail se réunit à la prochaine réunion (date à définir):

- Faire connaissance
- Définition et répartition des tâches
- Définition d'une temporalité pour le projet anniviard
- Accompagnement par Solstice Valais



Si vous voulez participer au **financement** de l'installation mais pas forcément à sa fondation

Laissez-nous votre adresse email pour être contacté.es en temps voulu par les membres fondateurs de la coopérative

ou contactez-nous par email à info@solstice-valais.ch



Questions? (10 minutes)

Pour la récolte des adresses emails: info@solstice-valais.ch



Tour de salle



Qui êtes-vous?

Avez-vous de l'expérience dans certaines tâches à effectuer pour le lancement de la coopérative?

Qu'est-ce qui vous motive à vous engager dans la coopérative?



Et la suite?



Prochaine étape

Débuter la fondation de la coopérative

Jeudi 9 février 2023 – 18h

OU

Samedi 11 février 2023 – 16h

Salle communale de St-Luc



Rendez-vous le 9 février pour la suite!

Rejoignez le groupe de travail sur what's app!

Nous sommes à disposition par email à <u>info@solstice-valais.ch</u>

Et rendez-vous le jeudi 9 février à 18 heures

Questions?





Rendez-vous le 11 février pour la suite!

Nous sommes à disposition par email à <u>info@solstice-valais.ch</u>

Et rendez-vous le samedi 11 février à 16 heures

Questions?



Rejoignez le groupe de travail sur what's app!



Slides annexes



Coopérative solaire: ça fonctionne déjà!

300 membres
4 centrales en fonction
2 nouvelles centrales pour 2023
Part sociale à 500.-





Réseau dans toute la Suisse 2 centrales en fonction Part sociale à 1000.-



Pourquoi une coopérative solaire en Anniviers?

Production solaire valaisanne

Protection du patrimoine bâti

Solution à taille humaine





Installation sur l'école de Vissoie



240 m²

67'000 kWh/an

Consommation de 15 foyers

Coût: 130'000 CHF





Slide supplémentaire: taxation individuelle

- Part sociale = fortune
- Taxé sur la valeur nominale de la part sociale (non pas sur la valeur de rendement)
- Si dividendes, taxé sur les dividendes
- Source: service des contributions du canton du Valais